LES CAS LES PLUS GRAVES LES PLUS ANCIENS LES PLUS INCURABLES COMME LES PLUS RECENTS PEUVENT ÊTRE SOIGNÉS PAR CE NOUVEAU TRAITEMENT APPLIQUÉ A LILLE

On peut dire que presque tout ce que le Nord de la France compte comme malades incurables et comme cas désespérés de rhumatismes, a été traité au 67 de la rue Barthélémy-Delespaul à Lille et l'on sait les splendides guérisons obtenues par le nouveau traitement appliqué à l'Institut Anti-Arthritique. Non seulement cet établissement obtient des résultats remarquables dans les cas ordinaires et récents, mais encore les guérisons apportées à des malades considérés comme incurables ne se comptent plus.

C'est grâce à un traitement aussi actif qu'inoffensif, permettant d'attaquer le mal à l'endroit même où il provoque la douleur, que les rhumatismes, gravelle, sciatique, lumbagos, douleurs intercostales, maux de reins, névralgies, arthritisme, etc... sont soignés avec les succès que l'on sait. Les rhumatismes musculaires et articulaires, qu'ils siègent aux pieds, aux genoux, aux hanches, à la hanche, aux reins, dans le dos, au cou, à l'épaule, aux bras ou aux mains, peuvent être également traités par le même procédé inoffensif, peu coûteux, qui ne demande que quelques minutes d'application et n'empêche pas le malade de se livrer à ses occupations habituelles.

Nous avons cité quelques résultats les plus remarquables obtenus dans nombre de cas extrêmement difficiles ayant résisté à tous les traitements. En voici trois de ce genre et par la lecture des lettres des malades on se rendra compte avec quelle facilité le traitement de l'Institut Anti-Arthritique du 67 de la rue Barthélémy-Delespaul en est venu à bout :

Au lit depuis 2 mois pour une Sciatique et ne pouvant plus marcher, je vais maintenant à la chasse, écrit M. Marcelin Germaux.

Atteint de sciatique depuis un an, souffrant atrocement de la hanche et de la jambe, la douleur m'empêchant toute la jambe en suivant le trajet du nerf. Cela a été en vain que j'arrivais à ne pouvoir marcher et je ne dormais plus tant je souffrais. L'appétit avait disparu. Lorsque je vis venir vous consulter, le 1er août 1923, j'avais arrêté mon travail depuis deux mois et gardais le lit ne pouvant plus du tout marcher. Je dus me faire conduire chez vous en auto. Après quelques jours je me sentis vraiment mieux. Peu à peu je pus marcher avec un bâton puis reprendre mon travail. Depuis ce temps il vous a été pour le mieux. J'ai la démarche normale, je n'ai plus de tout de douleurs. J'ai de l'appétit et je dors bien. Je suis même retourné à la chasse. Celui qui m'a connu malade ne peut pas revenir de me voir guéri. Moi-même je ne croyais pas guérir. Je vous remercie de grand cœur. Signé: Marcelin Germaux, 12, Grande-Rue, Cité St-Robert, à Monchecourt, près Aniche (Nord).

Les névralgies faciales sont considérées comme incurables. Madame Warengheu souffrant depuis 20 ans, avait tout fait, tout essayé, personne ne la soulageait. En 2 jours, l'Institut l'a guérie.

Mon cher Docteur, Je ne sais comment vous exprimer ma reconnaissance. Je ne peux pas encore croire que je suis guérie, et personne ne peut le croire autour de moi, tant j'ai souffert depuis vingt ans. Mes névralgies remontent à la naissance de mon fils, qui est maintenant soldat. Jour et nuit, pendant vingt ans, je n'ai cessé de souffrir, sans un seul jour de calme, et quoi que j'aie fait pour me guérir, ayant consulté bien des docteurs et essayé tous les médicaments. Mes névralgies occupaient le côté droit de la tête et de la face, dans le temps et le genre. C'étaient des lancements continuels empêchant souvent de manger et de parler. A propos de ces douleurs, je dois dire que je m'étais fait arracher les dents du côté droit. Avec ces névralgies faciales, je ressentais les mêmes douleurs lancinantes dans le cou et l'oreille du côté droit. En deux séances, deux visites chez vous, tout mon mal, toutes mes douleurs se sont envolées. La première fois d'ailleurs je me suis sentie guérie. Après une bonne nuit, ce qui est déjà extraordinaire, je dis à mon mari que je ne ressentais plus rien. Cela nous paraissait incroyable. Depuis, bien du temps s'est coulé, je suis bien guérie et vous remercie de tout mon cœur. — Signé : Madame Warengheu, 25, rue Ma Nièce, rue Gounod, Lievin (P.-de-C.)

En une application de quelques minutes, cette Arthrite rebelle a été totalement guérie.

Rhumatisé dans l'épaule droite gêné dans mes mouvements, souffrant parfois beaucoup, vous n'avez guéri à une première visite et je viens vous remercier. Depuis ce jour, j'ai pu travailler sans rien ressentir et faire tous les mouvements de l'épaule avec souplesse. Merci de tout cœur. Signé : Edouard Salingre, 109, rue Solférino, Armentières (Nord).

L'Institut est ouvert tous les jours de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Le dimanche, de 8 h. à 12 h. Le prix de la consultation est de 10 fr. et les malades peuvent se faire accompagner par leur médecin habituel.

Un intéressant ouvrage intitulé « Les Traitements Modernes de l'Arthritisme » est adressé gratis et franco sur demande.

L'Institut sera fermé exceptionnellement le Mercredi 9 Janvier.

PETITE CORRESPONDANCE

NOTE IMPORTANTE

La loi du 29 décembre 1923 laissant aux commissions paritaires, dans les départements autres que le département de la Seine, le soin de fixer certains éléments entrant dans le calcul du prix-limite des loyers, nous ne pourrons répondre aux questions relatives à l'augmentation de la plupart des loyers que lorsque la Commission du département du Nord aura publié le résultat de ses travaux, ce que nous annoncerons en temps utile.

Mademoiselle Stauge. — Non, sauf s'il vient un dîner de famille. — **L.M.** — Il faudrait plus dire s'il s'agit d'une prorogation ou d'un délai de grâce. — **Merci 99.** — Tout dépend du bail invoqué par le précédent propriétaire et de sa situation. Votre question n'est pas assez précise. En nous donnant ces renseignements, vous pourrez répéter votre question. — **A.B.C. 21.** — Il est plus prudent de régler directement, sauf si les mandataires vous prouvent que leur mandat n'est pas expiré. — **Charles ennuyé.** — Voyez la note placée en tête de cette rubrique. — **Paulin.** — Nous ne le pouvons pas; veuillez vous adresser au Service du Publicité. — **A.C.L.C.** — Dans nous renseigner; veuillez nous répéter votre question dans une huitaine de jours. — **Roubaix.** — Voyez d'urgence un avocat. — **Un père de famille.** — Nous vous conseillons de voir un homme de loi: la question est trop importante pour que nous puissions nous prononcer avec si peu de renseignements. — **H.V. 1236.** — Il y a là une erreur que vous devez faire rectifier sur le champ. — **V.P., Mouveaux.** — Avez-vous prorogé pour la durée de votre mobilisation ? Vous ne nous en Chez rien. — **Gled. B.** — Voyez la note placée en tête de cette rubrique. Cependant nous tenons à vous faire remarquer que vous n'avez pas un mois de préférence en cas de vente, mais votre situation vous permet d'espérer une longue prorogation. Nous vous conseillons même de la demander immédiatement par lettre recommandée et par exploit d'huissier jusqu'au 1er janvier 1925, en indiquant que vous vous réserver, jusqu'à plus ample informé, en ce qui concerne le taux du loyer. — **Un ennuyé 6.** — Voyez la note placée en tête de cette rubrique. — **Ma rigolo 25.** — A titre d'indemnité d'occupation; cependant, dans votre cas, ce point semble avoir moins d'importance, puisqu'il est maintenu dans la maison, par une décision du juge. — **Véracoc.** — Renseignements insuffisants. De quelle prorogation parlez-vous ?

TOURCOING

AUJOURD'HUI, VENDREDI 5 JANVIER :

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts au public de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h.

Bains municipaux: de 9 à 11 h. et de 14 h. à 18 h. 30.

Caisse d'épargne: Fermée.

Bibliothèque catholique, 8, rue des Orphelins: de 9 h. à 10 h. 30.

Le lieutenant E.-J. Rutillet chevalier de la Légion d'honneur

Nous avons annoncé que parmi les nominations de chevaliers de la Légion d'honneur de la promotion du 1er janvier figurait celle de

LE LIEUTENANT E.-J. RUTILLET

notre distingué concitoyen, le lieutenant E.-J. Rutillet. Nous donnons aujourd'hui la photographie du nouveau légionnaire et lui renouvelons à cette occasion nos vives félicitations.

LE CANAL DE TOURCOING

Une lettre de la Chambre de Commerce au Ministre de l'Agriculture. — Visite de M. Tirard à Tourcoing en 1879. Intérêts locaux et régionaux

Nous avons dit, hier, que la Commission régionale avait adopté le principe d'un embranchement de deux kilomètres, en 1878.

A son passage à Lille, en août 1878, M. de Freycinet, ministre des Travaux publics, donna audience à M. Roussel-Destombes, alors maire de Tourcoing, ainsi qu'à M. Charles Jonglez. A la suite de cette audience, ces Messieurs adressèrent au Ministre une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Nous attachons surtout une extrême importance à l'embranchement du canal, étudié et voté par la Commission régionale des Chemins de fer et Canaux du département. Les quelques kilomètres demandés nous permettraient de profiter des avantages du transport par eau des matières pondéreuses, telles que houille, alines en saint, matériaux de construction, etc., en nous donnant accès par l'intermédiaire du Canal de Roubaix à la Deûle, à la Lys, à l'Escaut, et au port de Dunkerque. Nous pouvons dire que la dépense sera peu élevée relativement au résultat, puisque nos arrivages s'élèvent annuellement à 200.000 tonnes de charbon et au moins à 80.000 tonnes de laines, bois, pierres, engrais, produits tinctoriaux et marchandises diverses ».

Au mois de mai 1879, M. Jonglez, accompagné de M. Debucay, député, fait une démarche à Arras, près de M. Deusy, président de la Sous-Commission des Voies navigables. A la suite du 15 mai, il lui remet une note résumant les divers arguments à l'appui d'un embranchement du Canal de Roubaix à Tourcoing, faisant ressortir l'importance du trafic et l'avantage à rediriger pour le port de Dunkerque, sur lequel on ferait diriger les laines dont on s'approvisionne maintenant à Londres et Anvers.

« De toutes ces considérations, écrit M. Jonglez, ne résulte-t-il pas, Monsieur le Président, qu'à côté de l'intérêt tourquennois, se placent des intérêts régionaux quant aux bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, maritimes en ce qui concerne Dunkerque; coloniaux, même au point de vue de l'Algérie, et français, dirons-nous aussi, puisque les divers centres industriels cités plus haut, et auxquels nous fournissons les premiers éléments de leur fabrication, profiteraient des avantages que nous recueillerions nous-mêmes?

» Du reste, l'intérêt local est si peu méconnu par nous que, sans y être invité par le Gouvernement, notre Conseil municipal a spontanément voté 200.000 francs pour concourir à l'exécution du projet. Cette somme est importante, eu égard à nos ressources restreintes; elle constitue un lourd sacrifice dans les temps malheureux que nous traversons, obligés que nous sommes de faire une très grande part à l'assistance publique. »

Le 31 mai 1879, M. Tirard, ministre de l'Agriculture, vint visiter Tourcoing. Dans la réception officielle, M. Charles Jonglez, prenant la parole, au nom de la Chambre de Commerce, s'exprima ainsi au sujet de l'embranchement du Canal :

« ... Nous trouvons plus opportun de vous entretenir, Monsieur le Ministre, d'un important projet que nous poursuivons et de le recommander à votre patronage. Il s'agit d'un embranchement du Canal de Roubaix vers notre ville, embranchement présenté par la Commission régionale du département, au nombre des grands travaux à exécuter et soumis en ce moment aux délibérations d'une Commission parlementaire. Il est inutile de faire ressortir les avantages qui résultent du transport par eau, quand il s'agit, comme c'est ici le cas, de marchandises pondéreuses telles que houilles, laines brutes, produits tinctoriaux, etc... Or, faute de cet embranchement, nous ne pouvons profiter du Canal de Roubaix, qui est en réalité distant de quatre kilomètres de notre agglomération industrielle ».

Groupe des Mutilés de Tourcoing et ses Cantons

Pour nos Mutilés

La Commission du Groupe des Mutilés de Tourcoing et ses cantons adresse ses plus sincères remerciements aux membres du Groupe musical des Anciens Combattants du Blanc-Seau, qui, au cours de leur banquet annuel, ont eu la généreuse pensée de faire une collecte en faveur des victimes de la guerre, qui a rapporté la somme de 51 francs qui fut versée à la Caisse de Secours.

Que les généreux donateurs reçoivent ici les sentiments de bien vivre gratitude et de profonde reconnaissance de la Commission et de tous les Mutilés du groupe.

L'ENTRETIEN DES RUES « PARTICULIÈRES »

Déclarations de M. Lambrecht, adjoint

Des critiques ayant été formulées, ces jours derniers, relativement au manque d'entretien de certaines rues « particulières », nous avons tenu à voir M. Lambrecht, adjoint, pour lui demander quel intérêt l'Administration municipale prenait à la question.

« De toutes les villes de province, nous dit notre interlocuteur, il ne s'en trouve peut-être aucune qui ait fait pour sa voirie les sacrifices consentis par l'Administration de Tourcoing depuis trois ans. Ainsi que les délibérations en font foi, les dépenses inscrites à ce chapitre s'établissent comme suit : 200.000 fr. en 1922; 400.000 fr. en 1923; 400.000 fr. en 1924. Il va sans dire qu'il ne s'agit en cela que de grosse voirie. Ces sommes ne représentent pas les dépenses affectées aux réparations et réfections ordinaires, lesquelles s'élèvent à 350.000 fr. pour le budget 1923 (réparations des pavés au-dessus des tranchées, et entretien des rues et sentiers); 500.000 fr. pour 1924 (même affectation).

Il faut tenir compte de l'ordre dans lequel peuvent s'effectuer les travaux. C'est ainsi que nous avons fait retailler un grand nombre de grès pour reparer certaines rues. Depuis quelques années, avec l'appoint des propriétaires, nous avons cherché à remettre en état le réseau urbain, ainsi que plusieurs rues « particulières ». Notre programme comprend la reconnaissance complète des rues « particulières », au sujet desquelles des critiques sont émises. Si cette reconnaissance n'est pas encore un fait, c'est que les rues en question sont occupées par de petits propriétaires.

» Assurément, les règlements autorisent l'Administration à mettre cette catégorie d'administrés en demeure d'aqueduquer et de paver leurs rues. Mais, étant donné leurs ressources amoindries depuis la guerre, il nous a paru impossible d'exiger l'exécution des prescriptions réglementaires. Le programme relatif à l'entretien des rues particulières ne saurait recevoir exécution du jour au lendemain. Il ne faut pas perdre de vue que nous avons 18 kilomètres de ces rues, ce qui, suivant les prévisions les moins pessimistes, exigera quinze ans pour l'achèvement complet.

» Nous avons porté nos efforts sur le premier travail qui s'impose. Les canalisations d'eau potable ont été effectuées, même dans les rues particulières. Cet ordre était dicté à la fois par les nécessités et par la simple logique. Il est indispensable que l'adduction d'eau précède le rempierrement.

» A cela ne se bornent pas les vues de l'Administration municipale, et l'installation de l'électricité est l'une de nos grandes préoccupations. Mais ceci dépasserait l'objet de notre conversation, qui tendait avant tout, à préciser l'attitude de l'Administration municipale à l'égard de la question d'entretien de nos rues particulières. »

A LA MEMOIRE DE Mgr TIBERGHIEN, ARCHEVEQUE DE NICÉE. — En l'église Saint-Christophe, jeudi, à 10 heures, a été célébré, par Mgr Leclercq, doyen de Saint-Christophe, assisté de MM. les abbés Dothoor, curé de Saint-Jacques, et Lepêter, vicaire de la paroisse, un obit solennel à la mémoire de Mgr Tiberghien, archevêque de Nicée, décédé le 3 janvier 1923, à Rome.

Parmi l'assistance, on remarquait MM. les vicaires généraux Jourdain et Flipo, et Mgr Masqueleir, de Lille, ainsi que de nombreuses personnalités du monde industriel et commercial de Roubaix-Tourcoing.

BANDAGES CAMIONS. — Pour les bandages neufs garantis ou neufs de stock, adressez-vous aux Etablissements Automobiles **Clarisse et Dujardin**, 98, rue Winoc-Chocqueel, **Tourcoing** (Téléph. 241). — Conditions exceptionnelles. Stock Dunlop, Hutchinson. — Bandages extra souples. 51071

CERCLE DES SOUS-OFFICIERS. — Une fête de famille, à laquelle sont invités les sociétaires honoraires et actifs, aura lieu le dimanche 6 janvier, à 19 h., dans la salle des fêtes du Gymnase, rue de Gand.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, le jeudi 4 janvier: Marée, 1.480 kgs pour 3.182 fr.; mandarines, 813 kgs, de 2 à 2 fr. 40; oranges, 2.448 pièces, de 0,14 à 0 fr. 15; 15 caisses de 40 à 44 fr.; choux-fleurs, 252 pièces de 1 fr. 30 à 1 fr. 90; jambons en boîte, 11 kgs à 9 fr.; Camembert, 60 pièces à 0 fr. 50; Hollande, 11 kgs de 7 fr. 50 à 9 fr.; épaules cuites désossées, 14 kgs de 7,60 à 9 fr.; beurre, 180 kgs, de 14 à 15 fr. 50.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez P. et J. Tiberghien, rue de l'Alma, un fileur, Edouard Vandenberghe, 52 ans, rue Franklin, 1, a eu un doigt de la main gauche pris entre la corde et la poulie d'un métier. Deux mois de repos.

— A l'imprimerie Frère, un apprenti, Arthur Bogaert, 13 ans, rue Larochefoucauld, 13, a glissé sur le sol et s'est fracturé les deux os de l'avant-bras droit. Six semaines de repos.

— Au Peignage Fouan, rue de Roubaix, un manœuvre, Eugène Courtois, 18 ans, rue des Trois-Pierres, 149, a reçu une balle de laine brute sur l'épaule et s'est fracturé l'extrémité interne de la clavicule gauche. Six semaines de repos.

— Chez P. Réquillart, rue du Virolois, un baeleur, Jules Bernard, 16 ans, rue de Deerlyck, à Harlebecke (Belgique), a été blessé à la main gauche. Un mois de repos.

— Chez Desurmont et Cie, boulevard Industriel, un charretier, Emile Despres, 42 ans, rue de Roubaix, cour Burdin, 6, à Mouvaux, a reçu un coup de pied de cheval sur le pied gauche. Un mois de repos.

— Chez Paul Jonglez et fils, rue de la Blanche-Porte, une soigneuse, Jeanne Delepouille, 17 ans, rue de l'Epinette, 69, a été blessée à la main droite. 25 jours de repos.

— Chez Sion frères, rue du Général-Drouot, un rattacheur, J.-B. Caron, 37 ans, rue de la Marlière, 67 bis, est tombé et s'est blessé à l'épaule droite. 20 jours de repos.

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS les lois fiscales vous obligent à tenir une **COMPTABILITÉ RÉGULIÈRE** Adressez-vous aux Ets JANET-BUFFEREAU Succr de ROUBAIX, 105, Bd d'Armentières.

LILLE

LA REUNION DU COMITE DE SOUSCRIPTION DU MONUMENT AUX MORTS. — Mercredi soir, s'est réuni, à la mairie, le Comité de souscription du monument aux morts, sous la présidence de M. Gaston Moithy.

M. Delporte établit le bilan de la représentation du « Roi d'Ys », dont les recettes s'élèvent à 62.000 francs et dont le bénéfice est d'environ 40.000 francs. Il remercie les quatre vedettes qui prêtèrent leur concours à cette magnifique soirée et qui laissèrent chacune 500 francs au profit du monument aux morts.

M. Gaston Moithy prend de nouveau la parole pour remercier M. Dupuis, ainsi que les musiciens, les choristes et tous ceux qui se sont dévoués pour la représentation.

ARRESTATION D'UN RAT D'EGLISE. — Mercredi après-midi, on a surpris en flagrant délit de vol dans l'église Saint-Maurice, un desinateur, Auguste Marc, 30 ans, demeurant rue Louis-Faure, 54. Il avoua avoir fait huit victimes. Il a été écroué à la maison d'arrêt.

Un Meuble
Un Bibelot
Un objet d'Art
Signé
MERCIER Frres
179 rue Nationale à LILLE
est un cadeau de bon goût
Réputation du Commerce. Lille 4007

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — Hippodrome-Théâtre. — Dimanche 6 janvier, en matinée, à 15 heures, et en soirée, à 20 h. 30, deux grandes représentations lyriques avec « La Fille de Mme Angot ». Les Tournées Baret ont engagé tout spécialement pour ces deux galas d'opérette Mlle Perelli, de l'Opéra-Comique, qui interprétera le rôle d'Ange Pitou. La location est ouverte 16, rue de la Gare.

TOURCOING. — Théâtre Municipal. — « Le Fauteuil 47 ». — La représentation donnée jeudi soir, par la Tournée Baret, ne saurait rivaliser avec ses précédentes : la classe de l'œuvre rend impossible tout rapprochement. Les situations ne manquent pas d'un certain intérêt, mais il faut bien dire qu'en général la pièce ne brille ni par l'imagination ni par le jeu des caractères.

L'interprétation, sans relever du grand style, ne fut pas dénuée de valeur. Le public prit goût au jeu de MM. Maurice Boitel (Paul Severac), Dupuis (Theillard), Champagne (baron Lebray), Mmes Dorvalley (Gilberte Boulanger), Martha Barcel (Loulou).

Somme toute, soirée moyenne qui sait d'un peu loin le genre auquel nous étions habitués.

TOURCOING. — Théâtre municipal. — Samedi 5 janvier, à 8 h., première représentation, avec le concours de Mme Suzanne Brévil et de M. W. Myral, de « Princesses Dollar », la célèbre opérette viennoise en trois actes, quatre tableaux, musique de Léo Fall.

Dimanche 6 janvier, matinée à 3 h. et le soir, à 8 h. : « Princesses Dollar ».

Lundi 7 janvier, à 8 heures, pour les adieux de Mlle Suzanne Brévil et de M. W. Myral : « La Veuve Joyeuse ».

La location est ouverte pour toutes ces représentations.

LILLE. — Grand Théâtre. — Ce soir, vendredi, « Le Fauteuil 47 », la comédie de Vendredi, « La Juive », avec Charlesky.

— **Hippodrome-Théâtre.** — Ce soir, vendredi, « La Juive », avec Charlesky.

Chronique des Cinémas

L'AUDACE ET L'HABIT

John Paul Bart, simple ouvrier repasseur dans la boutique du tailleur Arton Huber, cherche le moyen de sortir de sa misérable condition. C'est un penseur qui lit beaucoup et qui se croit capable de résoudre les questions les plus difficiles. De plus, il a des idées particulières sur l'effet produit par un vêtement bien coupé. Il est persuadé qu'un homme élégant crée, à première vue, une bonne impression qu'il lui suffit d'entretenir par la suite pour assurer le succès de ses entreprises. Tout le monde se moque de lui, surtout Gustavers, jeune littérateur de peu de talent, ami du tailleur et fiancé à sa fille, la gentille Tanya; tous le traitent de rêveur et de propre à rien. Seule, Tanya est convaincue que John Paul n'est pas dépourvue de bon sens.

Un soir, John Paul, ayant endossé un habit qui lui a été confié pour être repassé, se rend à une réception donnée chez Stanlaw, le richissime banquier de New-York. Après d'innombrables péripéties, John Paul réussit non seulement à se faire passer pour un invité, mais encore à être remarqué par Abraham Nathan, président de l'Océanic Steamship Corporation, qui l'invite à prendre part le lendemain à une croisière sur son yacht.

L'Océanic a en des différends avec ses ouvriers, et les agitateurs profitent de cette croisière pour rejoindre Nathan. Mais John Paul, grâce à sa présence d'esprit, fait échouer leurs projets. Abraham Nathan lui prouve sa reconnaissance en lui donnant une situation intéressante à l'Océanic, où, mettant en pratique ses théories, il rendra d'éminents services. John Paul conquiert, sans le vouloir, le cœur de trois riches héritières, mais il aime secrètement Tanya, la fille de son ancien patron. Cette dernière n'éprouve aucun sentiment pour Gustavers le journaliste et ne lui cache pas son amour pour John Paul. Gustavers, furieux de se voir éconduit, décide de ruiner John Paul.

A la suite de péripéties impressionnantes, John Paul Bart, désabusé, retourne à la boutique, où Tanya l'attend toujours. A peine est-il arrivé qu'il s'empare d'un pantalon et se remet à lui donner le coup de fer professionnel; mais la porte s'ouvre laissant entrer Abraham Nathan qui s'écrie :

« Que faites-vous ici, mon ami, et pourquoi n'êtes-vous pas à votre bureau de l'Océanic? »

Loin de lui reprocher son passé, Nathan lui rappelle, au contraire, que Lincoln, de simple ouvrier qu'il était dans sa jeunesse, est devenu plus tard président des Etats-Unis.

Aussi, John Paul retourne-t-il dans ce riche milieu où il est arrivé grâce à un habit, il y convie la gentille Tanya et se l'attache pour toujours en lui mettant au doigt un petit anneau d'or.

(Film représenté du 4 au 11 janvier au Cinéma Gaumont, 37-39, rue des Champs).

ECHOS

— M. Gaston Roudès, le metteur en scène bien connu, achève le découpage des « Rantzau », dont les extérieurs seront tournés en Alsace. Ce film, dont les principaux interprètes seront France Dhélia et Georges Melchior, sera, nous dit-on, une merveille.

— Nous constatons depuis quelque temps que les films américains, qui ont connu le grand succès alors que nous n'en avions pas d'autres, commencent à lasser le public lorsqu'ils sont de simple production courante. Le film français gagne de plus en plus les faveurs des spectateurs et ce n'est pas dommage pour notre grande industrie cinématographique qui pourra ainsi reprendre la place prépondérante qu'elle tenait avant la guerre.

— On sait que le récent Congrès de l'exploitation a réservé la question du brevet des opérateurs de projection et qu'elle l'a renvoyée pour étude à la Chambre syndicale en vue du Congrès de 1925. Arriverons-nous à un accord à ce sujet et ferons-nous comme aux Etats-Unis, où tout opérateur et tout apprenti opérateur doivent être munis d'un permis délivré par les autorités. Dans l'affirmative, ce sera un grand bien pour la beauté de nos projections, les soins à apporter aux films etc... la sécurité des spectateurs.

— On nous annonce que le film « Grand'-Mère », de M. Kéroul, et interprété par Mlle Geneviève Félix, sera bientôt présenté.

— M. le docteur Laugier, chef de travaux à la Sorbonne, a chargé M. Calmels de proposer au Conseil municipal de Paris le vote, à titre indicatif, d'un crédit de 15.000 francs, représentant le tiers des devis soumis pour l'établissement de films destinés aux cours de vivisection.

— Le film « L'Inondation », de Louis Delluc, a été présenté et couvert à l'Artistic Cinéma, à Paris, et a obtenu le plus légitime succès.

— Le bureau du Syndicat des Loueurs de films cinématographiques du Nord de la France a été renouvelé. Il est ainsi composé pour l'année 1924 : M. Paul Defires, président; M. Henri Feys, vice-président; M. de Venlen, secrétaire; M. Eugène Godart, trésorier.

— Nous apprenons qu'à la suite de la triomphale visite que Mlle Geneviève Félix a faite à Lille, elle se propose de se rendre à Marseille et à Lyon dans les mêmes conditions.

Marbrus.

LE GRAND HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ paraîtra demain, samedi.

CARNET DU JOUR

MARIAGE

— On annonce le prochain mariage de M. Théodore Gayet, fils de M. Gayet-Bérlot, industriel à Roubaix, avec Mlle Thérèse Forton, du Mans.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 8 janvier, à 11 heures, dans la cathédrale du Mans.

NECROLOGIE

— Nous apprenons la mort de M. l'abbé René Lecocq, curé de Wannehain, décédé, mardi, à l'âge de 48 ans. M. l'abbé Lecocq était né à Dunkerque en 1875. Ses funérailles seront célébrées aujourd'hui, vendredi, à 10 heures.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Grande-Harmonie. — Vendredi 4 janvier, à 20 h. 15, répétition générale.

— **Union des Travailleurs.** — Ce soir, vendredi, à 19 h. 30, répétitions partielles : pour les trayons, chez M. Weiman, rue de l'Ommelet; pour les miers ténors et les basses, au local; à 20 h. 30, répétition générale.

— **Mélomanes Roubaisiens.** — Aujourd'hui vendredi, à 19 h. 30, répétition générale.

WATTRELOS. — Les Amis Réunis de la Houzarde. — Réunion dimanche 6, à 15 h., au local, pour la sortie en ville.

TOURCOING. — Amicale des repasseurs de laines brutes. — Samedi 6 janvier, à 3 h. 30, réunion générale obligatoire des repasseurs de laines brutes. Ordre du jour : Compte-rendu de l'année 1923.

— **Cercle orphéonique l'Amitié du Blanc-Seau.** — Exceptionnellement, aujourd'hui vendredi, répétition à 20 h. 15, pour chacune des parties.

NORD

DANS LA MAGISTRATURE. — Voici, d'après l' « Officiel », comment est arrêté le tableau d'avancement des magistrats pour l'année 1924: Conseillers: MM. Adam, Lemaire, Lévy, Parrot et Wiot, à Douai. — Avocat général: M. Derangart, à Douai. — Substitut général: M. Robin, à Douai. — Vice-présidents de 1re classe: MM. Godard et Leray, à Lille. — Juges de 1re classe: MM. Foucard, Lambert et Leclercq, à Lille. — Procureur de 1re classe: M. Pleffe, à Lille. — Substituts de 1re classe: MM. Durand et Testut, à Lille. — Juges de 2e classe: MM. Blondel, à Douai; Chazal (instruction), à Valenciennes; Devey, à Valenciennes; Dufay (instruction), à Cambrai; Devey, à Valenciennes. — Procureur de 2e classe: M. Monier, à Douai. — Substituts de 2e classe: MM. Dorel, à Douai; Rogier, à Valenciennes. — Présidents de 3e classe: MM. Codron, à Hazebrouck; Raymond, à Avesnes. — Juges suppléants (rétribués): MM. Braequart, Fontaine, Tendron, du ressort de la cour d'appel de Douai.

DOUBLE ASPHYXIE A DUNKERQUE. — Deux rentières, Mlles Julia et Lucie Jansen, âgées de 80 et 70 ans, demeurant 23, rue du Maréchal-Foch, ont été trouvées toutes deux asphyxiées par l'oxyde de carbone qui s'était échappé d'un poêle. La plus jeune ne tarda pas à expirer. Quant à l'autre, on espère la sauver.

PAS-DE-CALAIS

Le mystérieux assassinat d'un chauffeur, à Arras

L'enquête de la police

Depuis le jour où nous avons annoncé l'assassinat du malheureux chauffeur Fournier, tué lâchement dans les circonstances relatées, l'instruction de cette affaire n'a pas fait un grand pas.

M. Thilloy, commissaire de la brigade mobile, accompagné de ses inspecteurs, n'est pourtant pas resté inactif, et les démarches ont succédé aux démarches sans toutefois produire rien de probant.

On est à peu près certain maintenant que Fournier, avec ses assassins, n'a pas dépassé Bailleul-Sire-Berthould, en quittant Arras. Son compteur kilométrique enregistrait en effet treize kilomètres, soit neuf à l'aller et quatre au retour et comme la voiture fut arrêtée près de la « Maison-Blanche », il lui restait encore cinq kilomètres à parcourir pour rejoindre Arras.

Les recherches se resserrent donc entre les deux points Arras-Bailleul et il reste à trouver les personnes qui pourraient donner des renseignements sur la présence entre ces deux points, du chauffeur Fournier et de ses voyageurs.

On croit savoir que Fournier aurait été vu avec deux personnes entre 6 h. 30 et 7 h. du soir, samedi dernier, et l'enquête s'est dirigée de ce côté; de même que vers une tentative de vol de voiture auto, qui aurait été exécutée dans la rue du Crinchon, dans la même soirée du crime.

De son côté, la gendarmerie ne reste pas non plus inactive et continue l'enquête commencée.

UN DRAME A LENS

Un Polonais tué d'un coup de pioche par un de ses compatriotes

Mercredi a été amené au Parquet de Béthune un Polonais, François Liska, 33 ans, ouvrier mineur, inculpé d'homicide volontaire. Voici comment se serait produit le drame.

Dans la nuit de Noël plusieurs Polonais s'étaient réunis et vidaient quelques litres de vin et d'alcool. Une discussion s'éleva entre Joseph Blachu, 48 ans, et ses invités qui furent mis à la porte.

En ce moment arrivait François Liska qui venait chercher Blachu pour aller au bal. Celui-ci croyant avoir affaire à l'un des ivrognes bondit sur lui et lui porta à la tête plusieurs coups de pic de mineur.

Quoique sérieusement blessé Liska réussit à se saisir de la pioche et en porta un coup terrible à son compatriote qui s'écroula. Transporté à l'hôpital il accusa comme étant son agresseur, le Polonais Félix Wroska qui fut d'ailleurs appréhendé.

Liska, remis de ses blessures apprenant l'arrestation de Wroska se rendit au commissariat où il se constitua prisonnier. Sa victime est décédée mercredi des suites d'une fracture du crâne.

RÉCLAMÉ PAR LE PARQUET DE BETHUNE. — Paris, 3 décembre. — Sur mandat de Béthune, Stanislas Sirval, 26 ans, sujet polonais, garçon de salle, demeurant 74, quai de l'Hôtel-de-Ville, a été arrêté et envoyé au dépôt pour vols.

DEUX ACCIDENTS MORTELS aux MINES DE DROCOURT. — Un ouvrier polonais, Potyraiz, qui travaillait dans le burtin n° 3 de la fosse 4, perdit l'équilibre et tomba dans le puits. Son corps a été retrouvé en bouillie.

— M. Jules Savary, travaillant à la fosse n° 2, a été enseveli sous un éboulement. Il expira peu après qu'on l'eût dégagé.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — **Œuvre de l'Adoration Nocturne.** Demain samedi, 5 janvier, à 21 h. en l'église du Sacré-Cœur, saint solennel précédant la nuit mensuelle d'adoration.

TRIBUNAUX

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'affaire de captation d'héritage de Béthune

La première chambre civile, présidée par M. le premier président Landré, a rendu, mercredi après-midi, son arrêt dans cet important procès.

Comme le laissaient prévoir les conclusions de M. l'avocat général Cavellié, la Cour a confirmé la décision des premiers juges en adoptant les motifs du tribunal de première instance.

Le dernier testament de Mme Maurer fait au profit des enfants du docteur Morel, député du Pas-de-Calais, reste donc valable et l'ancien président du tribunal de Béthune, qui faisait appel, est débouté de sa demande.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 3 janvier 1924

Présidence de M. Godard

— **Coups à Roubaix.** — Mme Vancavaye, rue Bernard, à Roubaix, est condamnée à 25 francs d'amende.

— **Le timbre avait déjà servi.** — M. Jean Goethelucks était inculpé d'avoir affranchi une missive avec un timbre de 0.25 centimes déjà oblitéré. Le Tribunal examine le corps du délit à la loupe et relève des traces des cachets de l'Administration des Postes sur un des côtés du timbre. M. Goethelucks est condamné à 25 fr. d'amende.

— **Respectez les agents.** — M. Adolphe Corneillis et Mme Juliette Vermer sont inculpés d'outrages aux agents. Le Tribunal les condamne respectivement à 10 jours et à 6 jours d'emprisonnement. Ils sont condamnés à 5 francs d'amende pour la contravention d'ivresse également retenue contre eux.

— **Coups.** — M. Joseph Chessens, de Marcq-en-Barœul, est condamné à 50 fr. d'amende pour violences.

Cherry-Rocher
LIQUEUR

BELGIQUE

L'AFFAIRE COPPÉE

L'acte de récusation est repoussé

La Cour d'assises du Brabant a rendu, jeudi, son arrêt. La requête du baron Evence Coppée a été repoussée, et ce dernier a été condamné à 300 fr. d'amende. Voici les principaux attendus de cet arrêt :

Attendu que M. le conseiller Winkelmans venait d'être désigné pour présider la Cour d'assises devant laquelle l'affaire devait venir, si elle n'avait pas été retardée; qu'il ne s'est pas prononcé sur la culpabilité de Coppée, qui fait le fond du différend;

Attendu qu'il ne lui était pas interdit de signaler au Parquet général, dans un but désintéressé, ce qu'il croyait être des lacunes de l'instruction.

Les défenseurs du baron Coppée se sont immédiatement pourvus en cassation.

LE MAUVAIS TEMPS

— A Zeebrugge, les constructions du Fonds Albert, construites près du port et occupées par des familles de pêcheurs, s